



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2023**

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le lundi 18 décembre 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 9

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, M. Alain LASSALLE, M. Laurent PERRET, Mme Myriam BOURACHOT, M. Bernard PERON, M. Pierre MATICHARD, Mme Mireille DURANTET, M. Christian CACHARD.

Excusés : M. Jean-Luc RAMILLIEN (pouvoir à Mme Isabelle LANOIX), Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS.

Absents : M. Patrick DRIFFORD, M. Alexandre VERNAY, Mme Nathalie JACQUET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 05 et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Décision modificative sur le budget de l'assainissement (n°9).

La proposition est acceptée.

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2023,
- 2- Renouvellement de la dérogation des rythmes scolaires,
- 3- Travaux chemins communaux -demande de DETR suite aux intempéries,
- 4- C.E.T : Validation avenant n°23 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),
- 5- Désignation d'un représentant du Maire pour signer des conventions de servitudes,
- 6- Convention de servitude de droit de passage,
- 7- Convention de servitude de branchement électrique,
- 8- Décision modificative sur le budget de la commune,
- 9- Décision modificative sur le budget de l'assainissement,
- 10- Questions diverses,

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2023.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 9 novembre 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Renouvellement de la dérogation des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la dérogation portant sur les rythmes scolaires.

A ce jour, l'organisation du temps scolaire est la suivante :

	Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi	
Matin	8h45	11h45	8h45	11h45		8h45	11h45	8h45	11h45
Après-midi	13h15	16h15	13h15	16h15		13h15	16h15	13h15	16h15
TOTAL ENSEIGNE- MENT	6h00		6h00			6h00		6h00	

Afin de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt de tous et principalement des élèves, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider le renouvellement de la dérogation, permettant de garder le même rythme scolaire. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement de ladite dérogation.

3- Travaux chemins communaux- demande de DETR suite aux intempéries :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des chemins communaux sont dégradés suite aux pluies abondantes subies entre mai et novembre 2023.

Les chemins concernés sont :

- Roc Laly et Chaffaud,
- chez Gaillard,
- chez Mailland,
- le Cros au Pont Clavel,
- Jaillan.

L'entreprise FROBERT a réalisé un devis qui s'élève à 15 446 € HT soit 18 535.20 € TTC.

Une subvention exceptionnelle de 45 % peut être accordée dans le cadre de la DETR. Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition.

4- Validation de l'avenant n°23 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n°23 au rapport final de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté par les membres présents lors de sa réunion du 5 décembre 2023. Il en donne lecture, en explicitant les éléments recensés. Il ressort qu'en 2021, le total des charges transférées s'élevait à 6305 €. Les charges transférées 2022 s'élèvent à 8013 €, soit une augmentation de 1709 €. Après affectation des charges, Monsieur le Maire précise que la Commune sera bénéficiaire d'un montant de 8189 € au titre de l'attribution de compensation positive 2024. Monsieur le Maire propose de valider cet avenant n°23. L'assemblée approuve à l'unanimité.

5- Désignation d'un représentant du Maire pour signer les conventions de servitudes.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune doit conclure une convention de servitude avec Mme Moortgat Chantal pour lui permette l'accès à sa parcelle cadastrée AH 139 par les parcelles cadastrées AH 14 et AH 136 appartenant à la commune.

Une seconde convention de servitude concernant le branchement électrique du panneau d'information municipal doit être signée avec les propriétaires des parcelles cadastrées AH 134 et AH 140.

Il est nécessaire de désigner un représentant de Monsieur le Maire qui sera autorisé à signer les deux conventions.

Après délibération, le Conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents Monsieur Alain Lassalle qui accepte de recevoir la délégation de signature.

6- Convention de servitude de droit de passage.

Monsieur le Maire expose que la Commune de Le Breuil doit conclure une convention de servitude avec Madame Moortgat Chantal agissant en qualité de propriétaire de la parcelle cadastrée AH 139 située 30 rue Louis Mandrin afin de lui autoriser le droit de passage pour l'accès à sa parcelle en passant par les parcelles cadastrées AH 14 et AH 136 appartenant à la commune.

7- Convention de servitude de branchement électrique.

Monsieur le Maire expose que la Commune de Le Breuil doit conclure une convention de servitude avec Monsieur Ramillien Jean-Luc et Madame Ramillien Colette agissant en qualité de propriétaires des parcelles cadastrées AH 134 et AH 140 situées 28 rue Louis Mandrin afin d'autoriser le branchement électrique des éléments de raccordement nécessaires au fonctionnement du panneau d'affichage municipal.

8- Décision modificative sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire présente une régularisation sur le budget de la commune concernant les charges salariales :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Operation	Montant	Article (Chap.) - Operation	Montant
60633 (011) : Fournitures de voiture	-4 000,00		
615231 (011) : Voiries	-2 019,48		
6288 (011) : Autres	-1 000,00		
633 (012) : Impôts, taxes & vers. assi. sur rému.	561,64		
6413 (012) : Personnel non titulaire	4 431,42		
6415 (012) : Congés payés	243,48		
6450 (012) : Charges de sécurité sociale et d	1 782,94		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Les membres du Conseil municipal valident la décision modificative.

4588 v7-511

9-Décision modificative sur le budget de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente une régularisation sur le budget de l'assainissement concernant l'article des emprunts :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-0,20		
1641 (16) : Emprunts en euros	0,20		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Les membres du Conseil municipal valident la décision modificative.

10- Questions diverses

Pas de questions.

Informations diverses :

Mme Jobard Laura a été recrutée pour remplacer Mme Berger Audrey durant son arrêt maladie. Le contrat de Mme Kamber Sandrine sera prolongé en janvier 2024.

La publication de la consultation des entreprises pour les travaux de restructuration du groupe scolaire s'est terminée aujourd'hui, les offres vont être analysées par l'architecte.

Le pylône de téléphonie mobile est installé au lieu-dit Chaffaud et sera opérationnel d'ici quelques semaines.

Le panneau d'information est également installé, la mise en service se fera prochainement.

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le dimanche 21 janvier 2024 à 11h00.

L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50

Fait à Le Breuil, le 18 décembre 2023



Adoption du procès-verbal le

21 2 FEV. 2024

Le Maire,

Jacky PERROT,



La secrétaire de séance,

Isabelle LANOIX